

A moins qu'un arrêté municipal ne l'interdise on ne le règlemente ...

Le confinement est propice aux démarchages abusifs, voire aux arnaques.

Les gendarmeries ont repéré:

de faux agents-ERDF, compagnies des eaux-, faux gendarmes ou policiers, personnes prétendument habilités par ...

L'habit ne fait pas le moine: demander un justificatif:

- une carte professionnelle
- un ordre de mission
- un justificatif d'intervention.

Une » sortie de secours »:

proposer un autre RDV, le temps de procéder aux vérifications.

RAPPEL:

tout contrat signé à domicile permet un délai de rétractation de: 14 (quatorze) jours.